

GA053 – Partie II – 2ème conférence
LA FACULTÉ DE DROIT ET LA THÉOSOPHIE
Berlin, 18 mai 1905

La critique de Jhering : « Le juriste manque de formation philosophique » – touche au cœur du problème auquel est confrontée la jurisprudence. La formation universitaire au Moyen Âge et aujourd'hui. Tout comme l'art de la construction de tunnels, la jurisprudence et l'éthique sociale ont besoin de critères de connaissance fondamentaux et de bases existentielles. Une transformation de la pensée juridique figée est nécessaire. Savigny : le droit est une expression de la vie et doit être créé à partir de la vie. La théosophie peut fournir les bases nécessaires au renouveau de la pensée et de la sensibilité juridiques.

Si cela peut sembler éloigné de parler de n'importe quel sujet en rapport avec 01
la théosophie, cela pourrait certainement s'appliquer à ce qui se passe
aujourd'hui, où nous voulons essayer de considérer notre étude juridique et
notre vie juridique en rapport avec ce que nous appelons le mouvement
théosophique. Ce n'est que celui qui est conscient de la profondeur de la
signification de la Théosophie pour ceux qui en sont membres et qui en
connaissent toute l'importance qui peut d'abord reconnaître cela comme
légitime. Le théosophe authentique se méfie le plus des théories et des dogmes.
Mais l'essentiel du mouvement théosophique est qu'il s'immisce dans la vie
immédiate. Et lorsque l'on parle de la mouvance théosophique en tant que
telle, qui serait censée être éloignée de la pratique de la vie, cela ne peut être
que le résultat d'une méconnaissance totale ou d'une mauvaise interprétation.
Par rapport au mouvement théosophique, un grand nombre des autres 02
mouvements semblent éminemment non pratiques, car ce sont des
mouvements partiels, sans connaissance du grand ensemble/pendant et sans
connaissance des grands principes de la vie. C'est tout de suite en cette relation
que nous devons nous poser des questions sur la vie aujourd'hui. Qu'est-ce qui
pourrait avoir un impact plus profond sur notre vie que ce qui émane de la
jurisprudence ? Dans le sens de la vision du monde théosophique,

447

nous avons naturellement moins affaire à ce que l'on appelle le droit ou les lois.
Nous avons plutôt affaire aux conditions réelles telles qu'elles se présentent à
nous, à savoir celles qui se présentent à nous sous la forme des personnes elles-
mêmes, réellement dans notre jurisprudence sous la forme de nos praticiens du
droit/juristes pratiques eux-mêmes. C'est pourquoi le sujet porte le nom «La
faculté de droit et la théosophie».

Il s'agit avant tout de comment on forme les humains appelées à intervenir 03
dans le droit violé/blessé et à rétablir l'équilibre dans le droit violé. Comment
l'université forme-t-elle les éléments nécessaires, comment forme-t-elle les
juristes ? Dans la dernière conférence sur la faculté de théologie et la
théosophie, qui a pu expliquer de manière beaucoup plus intime la relation de
la théosophie avec notre université, j'ai dû attirer l'attention sur la situation
des choses dans ce domaine. Ce n'est pas tant la mentalité matérialiste que les
habitudes de pensée profondément ancrées dans les esprits et les âmes des
humains de notre époque qui imprègnent notre vie d'une certaine
tendance/un certain train de fond. Cela aura à nous occuper encore beaucoup
plus aujourd'hui.



Vous voyez, avec un seul fait, je pourrais vous décrire la situation dans laquelle 04 nous sommes lorsque nous abordons cette question d'aujourd'hui : la faculté de droit et le mouvement théosophique. Toute personne qui s'est un tant soit peu penchée sur la faculté de droit connaît le nom de Rudolf von Jhering, et pas seulement pour son ouvrage « Le combat pour le droit ». Tout le monde sait également quelle est l'importance de son grand ouvrage : « Le but dans le droit/la raison du droit ». Dans cet ouvrage, quelque chose a été créé qui est posant fondement pour toute une somme de visions principielles de notre conception du droit

448

et de notre science du droit. Jhering était sans aucun doute l'un de nos plus grands érudits du droit. Quiconque a eu le bonheur d'assister à une conférence de Jhering sait quelle langue percutante ce professeur de droit a utilisée. Il y avait quelque chose de sincère dans la nature de Rudolf von Jhering. Je me souviens encore de la façon dont Jhering a dit dans une heure (de cours) : j'ai parlé la dernière fois de telle ou telle question ; je me suis à nouveau penché sur la question et je dois encore communiquer des changements essentiels. — Parmi ceux qui ont fait des choses similaires dans d'autres domaines, il convient peut-être de mentionner le physicien Helmholtz, qui a connu un tel succès grâce à ses travaux significatifs, malgré la modestie de sa manière d'agir. Je cite Jhering parce qu'il a eu un impact original et profond. Il était un excellent juriste qui a profondément influencé la science du droit de notre époque. Dans son ouvrage « Le but dans le droit », vous trouverez une phrase pleine de signification. J'aimerais lire le texte littéralement : « Si je regrette que mon développement/évolution ait eu lieu à une époque où la philosophie était discréditée, c'est le cas avec l'œuvre actuelle. Ce que le jeune homme a manqué à l'époque en raison de l'atmosphère défavorable, l'homme mûr n'a pas pu le rattraper ». Un tel discours indique un profond manque dans la formation des juristes. Ce qui a manqué ici, vous ne le trouverez pas seulement comme un reflet dans toute la vie publique, dans la mesure où elle dépend des conditions/rapports juridiques, mais aussi dans la littérature, non seulement juridique, mais aussi dans toute la littérature, dans la mesure où elle est influencée par la pensée juridique. Vous le trouverez plus avant dans toute la littérature réformatrice. Vous le trouvez partout, même dans la vie

449

pratique, parce que le plus important manque, à savoir une véritable connaissance de la vie et de l'âme humaine.

Pourquoi manque-t-elle ? Parce que nos praticiens peu pratiques n'ont aucune 05 idée de la façon dont la vie quotidienne est liée aux principes profonds de l'âme individuelle. Observez nos économistes nationaux, observez ceux qui écrivent ou parlent au nom d'un mouvement de réforme. Quiconque a une pensée mathématiquement formée, qui est capable de construire sa suite de pensées



de manière strictement logique, verra qu'elle manque partout, et il se souviendra d'un discours important prononcé par John Stuart Mill, dans lequel il dit qu'il est avant tout nécessaire que notre vie publique soit imprégnée d'une véritable formation de la pensée, d'une formation dans les principes les plus élémentaires de la vie de l'âme.

Il suffit vraiment de peu pour entraîner ses pensées de cette manière, comme il 06 serait nécessaire pour devenir vraiment réformateur. Trois semaines suffiraient si l'on s'engageait dans une véritable doctrine des principes de la pensée. Cependant, on n'a alors que la possibilité de penser correctement et de manière éduquée, mais qui pense correctement et de manière éduquée, celui-ci met de côté beaucoup de ce qui est écrit aujourd'hui, car il ne peut pas supporter ce qui y est contenu, un fouillis de penser impossible. Rendez-vous seulement une fois clair que c'est une question pratique saisissable des mains au sens le plus éminent. Si quelqu'un voulait construire un tunnel et commençait à frapper et à creuser du côté de la montagne avec la connaissance du maçon ordinaire, et croyait qu'il sortirait sûrement de l'autre côté et construirait alors un grand tunnel, vous le prendriez probablement pour un fou. Mais, dans tous les domaines de la vie, on fait presque exactement la même chose aujourd'hui. Qu'est-ce que cela implique de construire un tunnel,

450

un chemin de fer, un pont ? La connaissance des premiers principes de la mathématique et de la mécanique, et de tout ce qui nous permet de prévoir dès le départ quelque chose des couches et des formations de la montagne dans laquelle on veut travailler. Seul un technicien qualifié est en mesure d'initier réellement un tel travail, et c'est le véritable praticien qui aborde la pratique sur la base de la théorie dans son ensemble. C'est ce que le monde néglige complètement en ce qui concerne les questions essentielles de la vie, en effet, on qualifie précisément d'impraticables ceux qui croient qu'il est nécessaire de posséder des connaissances pour résoudre les grandes questions de la vie. Ainsi, nous voyons aujourd'hui les creuseurs de tunnels dans tous les domaines de la vie humaine sans suffisamment de connaissances fondamentales, sans qu'ils ne se rendent compte qu'il est nécessaire, avant de se lancer dans un mouvement de réforme pratique, de s'approprier toutes les connaissances et reconnaissances posant fondement de l'âme humaine et de se procurer de la clarté sur les possibilités et impossibilités sur tel ou tel domaine.

C'est ce qui transparaît plus ou moins à travers ce que ce grand juriste dit 07 concernant la formation posant fondement. Car une telle formation philosophique posant fondement, il l'a manqué en rapport à sa science et l'a honnêtement reconnu. C'est pourquoi vous verrez à quel point je suis loin de critiquer une personne ou une institution en particulier. Je voulais seulement donner une caractéristique des conditions telles qu'elles nous viennent en vis-à-vis dans la vie. Alors se laissera le plus facilement résoudre la question de ce



que le mouvement théosophique a pour signification pratique pour le droit/la jurisprudence

La jurisprudence s'est développée de la manière la plus défavorable au cours 08 des événements/rapports historiques, parce qu'ainsi,

451

comme elle s'exprime actuellement dans les plus différents systèmes de droit et écoles de droit, s'est développée en un temps où la pensée matérialiste avait déjà envahi/saisi tous les milieux/cercles. Les autres sciences remontent à des époques plus anciennes, et celles qui s'appuient sur la science de la nature ont un soutien dans leurs faits établis qui les empêche de s'égarer de tous les côtés. Celui qui construit une passerelle de manière incorrecte verra évidemment très vite les conséquences de sa démarche dillettante. C'est pourtant moins facile avec les faits qui nous viennent en vis-à-vis dans le domaine spirituel. Là peut être bâcler et il peut être débattu pour savoir si une chose est bonne ou mauvaise. Il semble qu'il n'y ait aucun critère objectif. Mais de proche en proche, il y aura aussi des critères objectifs à cet égard/en cette relation. J'ai dit que Jhering manquait d'une base philosophique. Et je dis que cela manque partout où l'on intervient dans notre vie.

Vous direz maintenant que la philosophie n'est pas la théosophie. C'est tout de 10 suite là que réside le problème. La philosophie a été, pendant un certain temps - prenons le XVIe, le XVIIe siècle, et même le XVIIIe siècle jusqu'à notre XIXe siècle - une discipline posant fondement pour toutes les études restantes. Nous avons vu la dernière fois les inconvénients que cela a apporté à la théologie lorsque la philosophie n'est plus ce posant fondement des études. Mais en théologie, il y a un remplacement/ersatz pour l'absence d'études philosophiques. Il n'y a pas de remplacement/ersatz sur le champ juridique. Lorsque les anciens gymnases/lycéens se s'étaient formés à partir des anciennes écoles, la philosophie est devenue quelque chose qui est assise, pour ainsi dire, entre deux chaises. Il y avait autrefois des écoles préparatoires dans toutes les universités, où l'on offrait aux

452

gens un aperçu de diverses disciplines, leur permettant aussi de se créer une vue d'ensemble des lois de la vie. Personne ne pouvait accéder aux facultés supérieures sans avoir acquis une véritable connaissance des lois de la vie. Maintenant, on considère la philosophie comme superflue, car on croit que le lycée donnerait la formation générale. Mais cela a aussi disparu des gymnases/lycées aujourd'hui. Seuls quelques vieux traditionalistes défendent encore l'idée qu'il faudrait aussi enseigner un peu de logique et de psychologie au lycée.

Ainsi est venu que la justice a fini par se spécialiser de manière unilatérale. Les 11 autres facultés n'ont en fait pas non plus d'école préparatoire qui transmette une connaissance générale et réelle de la vie et une vision profonde des



énigmes et des questions de la vie. Ainsi, les étudiants abordent de manière précoce les questions spécifiques et doivent nécessairement se plonger de plus en plus dans ces questions spéciales. Ainsi arrive que le juriste est amené déjà dans sa formation dans une direction bien précise. Cela ne concerne pas les détails ; mais celui qui a été rempli pendant des années de certaines formes de concepts ne peut plus se défaire de ces concepts. Les conditions sont telles qu'il doit considérer comme un imbécile quiconque a conservé une certaine liberté de pensée concernant des concepts qui sont devenus pour lui absolus au cours de ses années d'études.

Maintenant, la philosophie est tout de suite dans le temps où notre pensée contemporaine s'est formée, devenue dans une certaine relation, quelque chose qui se tient loin de la vie. Au Moyen Âge, il n'y avait aucune philosophie qui était séparée, je pense, séparée pratiquement de la

453

théologie. Tout ce que la philosophie traitait était lié aux grandes et vastes questions de l'être-là. Cela est devenu autre dans ces temps récents. La philosophie s'est émancipée ; elle est devenue une science, car elle n'a plus de lien/pendant direct - et je vais encore développer cela plus en détail dans mon exposé sur la faculté de philosophie - avec les questions centrales de la vie. C'est pourquoi, pendant des siècles, on a pu étudier la philosophie sans rattacher encore un vraiment vivant avec la terminologie. Au XVIIIe siècle, il y avait là, encore quelque chose qui faisait de la philosophie une sagesse du monde. Lorsque Schelling, Hegel et Fichte sont arrivés, là, la vie immédiate a été saisie. Mais ces esprits ne furent pas compris. Une brève période de floraison a eu lieu au début du XIXe siècle. Mais alors, il y a eu un malentendu général concernant la considération de la philosophie dans un contexte réel de la vie et l'établissement d'un tel pendant entre la vie et les principes les plus élevés de la pensée sur tous les domaines, comme il en existe entre la mathématique, le calcul différentiel et la construction de ponts.

Nous voulons que ceux qui travaillent sur la vie envisagent qu'il est nécessaire d'avoir certaines conditions préalables, comment on doit avoir étudié les mathématiques pour la construction de ponts. La théosophie ne veut pas enseigner des dogmes, mais une manière de penser et une vision de la vie ; la vision de la vie qui doit être le contraire de tout bricolage, qui doit justifier une conception de la vie basée sur des principes sérieux. On n'a pas besoin de savoir des principes et peut quand même être un bon théosophe si l'on veut simplement aller à l'origine des choses. La philosophie est même

454

responsable/fautive de sa perte de crédit auprès de ceux qui se préparent aux grandes questions de la vie, car elle devrait être une sorte de sagesse du monde. Ceux qui ont développé notre sagesse juridique en un système n'ont pas pu s'appuyer sur la mentalité philosophique. La science de la nature



rattache évidemment encore à la mathématique, rattache au rationnel, à la mécanique et ainsi de suite, et ne peut pas être un chercheur de la nature, qui ne connaît pas vraiment ces premiers principes.

Maintenant, cela dépend du développement du droit, d'acquérir une conscience que le droit doit aussi découler d'une formation posant fondement qui est aussi sûre et certaine que la mathématique. Il est intéressant de constater que le peuple qui a le plus développé le droit a grandi dans l'histoire de l'évolution de l'humanité grâce au développement du droit, que le peuple romain, grandiose tout de suite dans ce domaine, était petit en ce qui concerne la manière de penser que l'on doit aussi exiger sur ce domaine : les Romains n'ont pas réussi à amener un seul théorème mathématique en état ! Une manière de penser très peu mathématique et inexacte sous-tendait la pensée romaine. Par conséquent, au fil des siècles, s'est insinué le préjugé selon lequel il ne serait pas possible d'avoir pour le domaine du droit/de la jurisprudence et de la science sociale une telle base que celle que l'on a pour les autres domaines techniques.

14

J'aimerais citer un symptôme caractéristique pour ce fait. Il y a quinze ans, un juriste éminent, Adolf Exner, a pris la direction de l'université de Vienne. Il était un important professeur du droit romain. Il a parlé de la formation politique lors de son entrée en fonction en tant que recteur.

455

Tout le sens de son discours était de dire que ce serait une erreur de mettre tant d'importance sur la science de la nature, car la pensée de science de la nature ne serait pas capable d'intervenir n'importe comment de manière pratique dans les questions sociales et éthiques de l'être-là. Par contre, il a soulevé la nécessité qui serait fondée sur la compréhension/saisie des rapports juridiques. Et puis il a expliqué comment les conditions juridiques ne peuvent pas être influencées par la pensée de science de la nature. Il dit : en science de la nature, nous voyons jusqu'en les premiers principes. Nous voyons comment les choses se comportent dans les cas simples, mais dans les cas complexes de la vie, personne peut reconduire les choses sur d'ainsi simples rapports. — Il est caractéristique qu'un grand homme de notre époque n'envisage pas une fois que notre tâche serait de créer une pensée aussi claire et transparente dans le domaine de la vie que nous avons pu le faire dans le domaine des phénomènes/apparitions naturelles extérieurs sensorielles. Ce doit tout de suite être notre tâche de nous rendre clair que nous pourrions être seulement alors efficaces sur le domaine extérieur du construire de grand tunnel si nous sommes capables de ramener tous les aspects de la vie à des concepts précis/ascérés, comme nous sommes capables de ramener les choses grossières à des concepts mathématiques. Jhering dit dans son « But dans le droit » qu'il serait une grande lacune dans notre formation au droit comme aussi dans notre vie pratique du droit, que les humains qui ont à introduire le droit de



quelque manière que ce soit ne sont pas formées pour travailler immédiatement de manière éducative, immédiatement technique apprenant et effective dans la vie. Il dit maintenant qu'on peut être juriste, comme on peut être mathématicien, qui a résolu sa tâche quand il a exécuté son calcul. À nouveau Jhering n'envisage

456

pas non plus que la mathématique n'a acquis une véritable importance que depuis que la pensée de la science de la nature a gagné en signification. On a trouvé le chemin de la tête à la main lorsque quelque chose devient une activité pratique. Alors tout ce qui est pendant avec la jurisprudence et l'éthique sociale devient aussi d'une signification pratique, si elle est aussi claire que les mathématiques nécessaires à la construction d'un tunnel. Alors on envisagera aussi que toute tentative partielle se comporte ainsi que si quelqu'un qui taillerait des pierres, les jetterait les unes sur les autres et croit alors qu'un bâtiment en apparaîtrait. Rien n'est quelque peu conquis ou construit dans le domaine du mouvement des femmes ou de toute autre mouvement social sans qu'un plan global ne sous-tende/repose à la base de l'ensemble. Sinon, la taille des pierres est une tâche extrêmement non pratique.

Il ne s'agit pas de nous bourrer de théories et de croire que, si nous y avons le 16 système, nous pouvons alors déduire tous les détails des grands principes. Nous devons œuvrer libre de dilettantisme et introduire les grands principes dans la vie, dans la vie immédiate. Nous devons agir ainsi que l'ingénieur agit avec ce qu'il a appris, quand aussi il a une tâche beaucoup plus restreinte, notamment intervenir dans l'être-là dépourvu de vie. Nous devons œuvrer ainsi qu'il œuvre après qu'il a exploré et correctement compris/connu tous les principes. Il s'agit donc de reconnaître et d'être en pendant/rapport avec les véritables principes de l'être-là. Dans un autre cas, rien ne peut être fourni, en particulier dans le domaine juridique. Il est tout à fait impossible que quelque chose d'autre que le juriste prévenu par un système de concepts sorte de nos établissements, s'il n'a pas préalablement appris à connaître la science de la vie dans la plus grande étendue possible.

457

Il est en effet difficile de parler de cette question aujourd'hui de manière populaire. Il est impossible de se pencher sur des exemples particuliers de la vie de droit, car il est malheureusement vrai aujourd'hui que la science juridique est la science la moins populaire, non seulement parce qu'elle est la moins aimée, mais aussi parce qu'elle œuvre le moins.

La pensée juridique est une telle qui ne se laisse guère amener en rapport avec 17 une pensée saine, et encore moins dans une harmonie avec la vie. Il y aura aussi beaucoup parmi vous qui doutent qu'on puisse gagner, dans la jurisprudence et dans la vie sociale, des principes fermes, comme on peut les



obtenir pour la science de la nature axées sur le sensoriel. L'une des exigences serait maintenant que notre époque se remette à chercher là où les humains ont encore été sur un niveau de pensée exacte plus élevé et où l'on a une fois tenté d'amener certains concepts sous une forme claire, similaire à la mathématique. Pour chacun, il y a la possibilité de s'y retrouver de manière peu coûteuse. Prenez en main un petit livre de poche de la collection Reclam : « L'État commercial fermé » de Johann Gottlieb Fichte. Je suis loin de défendre le contenu de ce petit livre ou d'y voir une signification pour notre vie actuelle. Je voulais seulement montrer comment on peut procéder de manière aussi pratique dans ce domaine que la mathématique procède dans la construction de ponts. Mais la vie est quelque chose de spécial dans chaque cas individuel. Celui qui établit des principes généraux ne pourra pas les appliquer dans la vie. C'est la même chose en science. Il n'y a nulle part de véritables ellipses, nulle part de véritables cercles. Vous savez que c'est une loi de Kepler, que les planètes se déplacent/meuvent autour du Soleil.

458

Croyez-vous que cela soit applicable dans cette simplicité ? Prenez conscience une fois pour toutes que la Terre ne décrit pas vraiment ce que nous appelons une ellipse et que nous écrivons sur le tableau. Néanmoins, il est absolument nécessaire que nous nous confrontions à de telles choses, même si elles ne sont en fait pas disponible/n'existent pas réellement.

La mathématique n'est aussi pas disponible dans la vie immédiate, et pourtant 18 nous l'utilisons dans la vie immédiate. Ce n'est qu'une fois que l'on envisagera qu'il y a quelque chose, aussi en relation à la vie de droit, qui se tient à cette vie comme la mathématique à la nature, que l'on pourra à nouveau avoir une vision saine de cette vie de droit. Maintenant, existe la connaissance qu'il y a une mathématique, une façon de penser similaire à la mathématique pour toute la vie ; cette connaissance et rien d'autre est la théosophie !

La mathématique n'est rien d'autre qu'une expérience intérieure. Vous ne 19 pouvez jamais apprendre de l'extérieur ce qu'est la mathématique. Il n'y a aucun théorème mathématique qui ne sera issu/jallit de la connaissance de soi, de la connaissance de soi de l'esprit dans le domaine temporel et spatial. Une telle connaissance de soi nous est nécessaire. Il y a aussi une telle connaissance de soi pour les domaines supérieurs/plus hauts de l'existence/être-là. Il y a une Mathesis, comme le disent les Gnostiques. Ce n'est pas la mathématique que nous appliquons à la vie, mais quelque chose de similaire. Il y a aussi quelque chose de tel ce en rapport à la jurisprudence et en rapport à la médecine, ainsi en rapport à tous les domaines de la vie et, avant tout, en ce qui concerne la collaboration sociale des humains. Tout discours sur la mystique comme quelque chose d'obscur/de non clair repose sur ce qu'on ne sait pas ce qu'est la mystique. C'est pourquoi les gnostiques, les grands mystiques des premiers siècles chrétiens,



ont appelé leurs enseignements une Mathesis, car ils en ont formé une auto-réflexion/connaissance de soi. Lorsque l'on a compris cela, on saura aussi ce que la théosophie veut, et comment, sans une attitude théosophique, on devrait hésiter à bouger le moindre doigt en ce qui concerne les questions pratiques de la vie, tout comme on devrait hésiter à creuser dans le Simplon sans connaître la géologie et la mathématique.

C'est le grand sérieux qui sous-tend/repose à la base de la vision du monde théosophique, et qui doit alors aussi nous veir devant les yeux lorsque nous discutons sur des questions telles que la jurisprudence. Ce n'est qu'alors que nous aurons de nouveau une formation juridique saine, lorsque nos plus grands juristes n'auront plus à se plaindre d'une base insuffisante de notre savoir, lorsque l'on aura à nouveau développé une conscience de ce que j'ai évoqué. C'est le malheur de la jurisprudence telle qu'elle s'est développée au cours des derniers siècles, où l'on n'a plus su qu'il existe quelque chose comme une Mathesis. Le grand philosophe Leibniz était un grand juriste, un grand praticien et un grand mathématicien ; qui connaît la philosophie le connaît suffisamment. Cela peut vous donner l'assurance que Leibniz avait une bonne compréhension de ces questions. Que dit-il maintenant à propos de la façon dont une formation juridique serait sans la base d'une formation pratique ? Il dit : dans la vie de droit, vous ne serez pas autrement que comme dans ce que vous êtes dans un labyrinthe, d'où vous ne trouvez pas de sortie. — Ainsi, nous voyons actuellement tout de suite en rapport à la vie de droit, aspiré à des réformes particulières/isolées. Il y a une association/union/fédération de droit, il se tient sous la direction d'un autrefois théologien. Il tente, d'une certaine manière, de remplacer nos concepts juridiques par quelque chose de plus sain. Mais ici aussi on voit, comment à partir des sciences

qui sont moins habituées à une pensée exacte que les mathématiciens et les scientifiques de la nature, ne vient rien de fructueux. Vous trouverez partout qu'il manque une véritable vue dans la question de la culpabilité/dette/faute. Ce n'est qu'une fois que l'on aura compris de quoi il s'agit là que l'on saura comment connaître la vie avant d'avoir les normes de la vie. Ce n'est qu'alors que nous aurons un enseignement sain/une étude saine.

La première chose que le juriste devrait étudier serait la connaissance de la vie. 21 Comment notre juriste se positionne-t-il aujourd'hui vis-à-vis des questions de la vie de l'âme, et comment devrait-il se positionner vis-à-vis de cette même ? Pas seulement ainsi qu'il dépend des experts. Il se tient donc entièrement dillettante devant les choses. Le regard profond dans la vie de l'âme est seule en état de rendre capable de l'élaboration d'une loi. Mais aussi lui seul est en état de juger celui qui a dérogé à/dévié de la loi. Vous ne pouvez vous transposer dans la loi de la vie humaine que si vous avez



étudié/pratique/propulsé la psychologie/la connaissance/science/l'enseignement de/sur l'âme. Je ne veux pas parler de la vision théosophique du développement/de l'évolution de l'âme humaine. Le monde est encore trop loin pour avoir une compréhension plus profonde des problèmes intimes de la vie. C'est ce que chacun devrait en fait envisager, qui est dit avec les mots : véritable étude de l'âme et de la vie sociale.

Cela devrait être la base, la première instruction que le juriste reçoit à l'université : l'étude des humains à grande échelle/à mesure la plus déployée. Car ce n'est qu'après avoir étudié l'humain, aussi en tant qu'âme, et d'ailleurs en telle sphère pure d'éther comme le chercheur de science de la nature tente d'étudier les problèmes de science de la nature, c'est-à-dire lorsqu'il peut se plonger/s'approfondir dans le sens mystique dans la vie de l'âme, alors il est en premier mûr à traiter des questions

461

d'âme réelles, qui sont organisé/ordonnées d'après un plan dans la vie publique.

N'est-il pas déplorable que l'on entende aujourd'hui en économie nationale les choses les plus incroyables, même de la part de soi-disant experts. Pensez-vous que des concepts simples que l'économiste national pourrait rendre clairs ne sont pas encore clairement définis/saisis. Prenez la différence entre le travail productif et le travail improductif. Vous ne pouvez pas vous décider si vous ne comprenez pas comment le travail productif et improductif œuvrent dans la vie publique. Chaque travail de ce type est totalement inutilisable sans cette clarté. Cependant, il peut arriver que deux économistes de renom se disputent pour savoir si une branche de la vie publique, comme l'activité commerciale, est une activité productive ou improductive.

C'est, dans une certaine mesure, une diffamation de la théosophie que de lui attribuer des incertitudes nébuleuses. Ceux qui regardent en profondeur ce que la théosophie veut, souligneront toujours que c'est la clarté absolue, la pensée absolument claire dans tous les domaines de la vie, selon le modèle de la mathématique, qu'elle vise. Si c'est le cas, on peut prédire que notre mouvement fertilisera notre vie de droit de la meilleure façon possible. Il en résultera que l'humain, en tant que futur juriste, sera confronté à la manière dont les faits spirituels agissent dans la vie humaine. Il verra que des régions entières restent improductives parce qu'il ne peut pas comprendre la suggestion ou les choses qui découlent de l'influence du monde extérieur sur l'humain et de ce que l'humain doit se reprocher dans son for intérieur en ce qui concerne ses actions.

462

Les suggestions ont un effet si énorme dans notre vie publique que l'on peut simplement voir comment, dans de grandes assemblées qui rassemblent des milliers de personnes, ce n'est pas ce que l'on appelle la libre conviction qui



agit sur les auditeurs, mais simplement ce que le conférencier leur apporte par suggestion. Et ceux qui ont écouté transmettent la suggestion, de sorte que beaucoup de choses qui sont faites aujourd'hui sont le résultat d'une suggestion. De tels impondérables doivent être connus et observés par quiconque intervient dans la vie pratique. Si l'on se comprend à observer finement ce processus, on voit aussi à envisager comment de telles suggestions œuvrent.

Maintenant, vous avez déjà un tel tissu/tissage qui s'étend par dessus notre vie.²⁶ Là, un nous raconte ce qui doit se passer dans tel ou tel domaine de la vie. Connaissions-nous la vie, nous savons que la vie ne nous donne d'abord rien d'autre qu'une somme de suggestions. L'un nous la donne par la question sociale, l'autre par la question nationale, le troisième par une troisième question. Si la théosophie est devenue un bien commun de l'humanité, alors ne sera jamais possible à celui qui s'occupe de la vie publique de ne pas comprendre/voir à travers une telle chose. Et si vous vous rendez compte de la façon dont les suggestions interagissent et déterminent nos états/contextes de droit, alors vous vous rendrez compte que seule la pensée théosophique peut apporter une guérison dans ces conditions/rapports. Alors, il sera aussi clair qu'une partie essentielle de ce qui se fait dans notre faculté juridique pourrait venir à disparaître, car le juriste peut aussi s'élaborer cela dans la pratique. Chacun sait ce qu'est du travail pratique. La pratique peut être maîtrisée en beaucoup moins de temps,

463

une fois que l'on s'est familiarisé avec les grandes questions de l'être-là, dans lesquelles les grandes questions de la vie s'intègrent d'elles-mêmes, les questions que le juriste ne peut pas toucher, comme la question de la responsabilité. Comment cela est-il débattu alentour, par exemple en Italie par Lombroso. — Pour celui qui voit au travers, il est impossible de présenter de tels arguments pour et contre, comme cela se fait habituellement. C'est seulement possible parce que des gens qui ne sont pas formés de manière pratique parlent avec.

Quel droit avons-nous de punir ? C'est aussi une question à laquelle il existe des²⁷ réponses de toutes sortes. Tous ces éléments ne peuvent pas être résolus par les moyens de notre jurisprudence pratique actuelle. Mais si le juriste ne peut pas s'y plonger plus profondément, il agit sans comprendre les principes ultimes. Il doit alors agir sans liberté. Comment le juriste ne devrait-il pas être un homme vraiment libre ? Nous devrions pouvoir exiger cela de personne plus que des juristes. Savigny, l'éminent professeur de droit, a dit un jour : le droit n'est rien en soi, mais c'est une expression de la vie ; il a donc dû être créé à partir de la vie.

Prenez par exemple les différentes opinions qui ont été exprimées sur le droit²⁸ au cours du XIXe siècle. Au cours du siècle dernier, vous verrez à quel point ces



idées sont peu issues de la pratique réelle. Il existe des écoles du droit naturel qui croient pouvoir déduire le droit de la nature humaine. Plus tard, on a dit : l'un pense le droit de cette façon, l'autre de cette façon, un peuple de cette façon, l'autre de cette façon. — Puis vint le droit historique. Un essai intéressant a aussi été tenté récemment avec le droit positiviste.

464

Diverses tentatives ont été faites, qui ne partent pas de l'attitude suggérée. Avoir une vision historique du droit est aussi impossible qu'avoir une vision historique de la mathématique. Il est donc impossible de justifier le droit de manière historique. — Il n'est pas possible de prouver cette phrase importante maintenant. — Examiner quelque chose de « positiviste » signifierait que l'on ne construit pas avec la mathématique des tissus purement spirituels, mais que l'on rapproche trois tiges, que l'on mesure les angles et que l'on forme ensuite la loi mathématique de la somme des angles dans un triangle. Cela serait une justification « positiviste ».

Je voulais seulement parler de la base de la mentalité et sur la relation avec ce 29 que la théosophie peut être dans la pratique de la vie. Je voulais montrer comment la pensée théosophique et l'attitude théosophique doivent être fructueuses et utiles dans tous les domaines, et en particulier dans ce domaine. Il est courant d'avoir l'idée préconçue que la théosophie est quelque chose que l'humain invente pour se donner une satisfaction personnelle. Mais c'est un mauvais théosophe qui a cette opinion. C'est le véritable théosophe qui comprend clairement que la théosophie est la vie, alors que dans la vie dite pratique, tant d'efforts sont éminemment impratiques. Il est douloureux de constater que nous voyons partout des graines dans les efforts individuels, où chacun veut s'ingérer dans la vie publique ; Si toutes les mouvements impratiques se réunissaient dans le grand cercle qui ne veut pas être étranger à la vie, mais qui veut l'englober, alors une amélioration pourrait bien se produire. La théosophie ne peut pas résoudre la question elle-même. Mais de ce qu'elle donne, la vie jaillit. La prochaine fois, nous verrons

465

comment les médecins, lorsqu'ils deviennent des théosophes pratiques, vont introduire un tout autre aspect dans notre vie. Il s'agit de ce train, de cette tonalité fondamentale d'une vie renouvelée. Si nous comprenons cela, un souffle de pensée théosophique doit se répandre dans tous les domaines de la réforme pratique de la vie. On comprendra alors le mouvement théosophique et la vie en général.

Ceci a été souligné à maintes reprises pour la raison que certains problèmes ne 30 peuvent pas être améliorés tant que l'on ne veut pas vraiment s'occuper des choses, car les gens jugent bien avant d'avoir acquis les connaissances les plus exactes des choses. Ceux qui veulent intervenir concrètement dans le mouvement théosophique eux-mêmes auraient facilement tendance à se mêler



d'autres activités. Il serait facile de mettre la main à la pâte dans certains domaines si nous pouvions nous en attendre ne serait-ce qu'un petit peu, tant que nous ne développons pas le sens pratique que beaucoup considèrent comme si peu pratique. Il serait facile si nous ne savions pas que, avant de se rendre à la périphérie, il faut maîtriser le centre. Il serait facile si nous ne savions pas que c'est vrai : si vous voulez créer de meilleures conditions dans le monde, vous devez donner aux humains la possibilité de s'améliorer eux-mêmes. Il serait facile si nous ne savions pas que c'est vrai : si vous voulez créer de meilleures conditions dans le monde, vous devez donner aux gens la possibilité de s'améliorer eux-mêmes. Aucun domaine n'est aussi pertinent que celui de la jurisprudence. Si la mouvance théosophique tente d'agir de manière pratique et vivifiante dans ce domaine, nous verrons alors disparaître toutes les querelles entre romanistes et germanistes, entre juristes historiens et du droit naturel, et ainsi de suite. Lorsque nous arrivons à ce qui est véritablement mouvement et vie, lorsque nous acquérons l'attitude

466

qui se révèle aussi efficace face au travail extérieur et sensible, car c'est là que la vie nous corrigerait si nous ne pouvions pas nous y attaquer de manière appropriée, alors nous sommes devenus des théosophes et de véritables praticiens.

467

